

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° AC1372

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 52

À l'alinéa 6, supprimer la seconde occurrence des mots :

« des recommandations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.